

Comment régler sa facture ?

Par chèques

Les chèques seront libellés à l'ordre de "Agent comptable OEHC" accompagné du talon détachable ou à défaut obligatoirement la référence client

Par virement bancaire Trésor Public Haute-Corse

Agent comptable OEHC
N° 10071-20100-00002000028-79
IBAN FR76 1007 1201 0000 0020 0002 879 BIC TRPUFRP1

Pour un versement en numéraire

Par Mandat Cash à la Poste, le mandat cash original doit obligatoirement nous parvenir par tous moyens à votre convenance.

Par prélèvement automatique et/ou mensualisation

Les prélèvements sont effectués à des dates régulières. Auparavant, vous recevrez une facture indiquant le montant et la date du prélèvement.

Vous disposez d'un délai suffisant pour approvisionner votre compte.

Vous conservez la possibilité d'arrêter le prélèvement.

Vous oubliez les échéances de vos factures d'eau et évitez les éventuels frais de relance.

Par carte bancaire

Au siège de l'OEHC à Bastia et à notre bureau de GHISONACCIA

En ligne

En activant votre espace client sur le site de l'OEHC : www.oehc.corsica